

LA GAZETTE DE LA SPANAH



13 - Octobre 2023

Collège des Avocats honoraires de Paris et des Hauts-de-Seine

S.P.A.N.A.H (section Parisienne de l'Association Nationale des Avocats Honoraires)

Présidence : Xavier DELCROS

1 – LE MOT DU PRESIDENT

Mes chères consœurs, mes chers confrères,

Comme vous pourrez le constater, à la lecture de ce numéro de notre Gazette, notre association connaît un réel succès qui est le fruit de nos actions : ainsi le nombre de nos adhérents augmente en permanence pour être presque de 400, tandis que les cotisants dépassent le chiffre de 200. Il est encore temps que les cotisants accomplissent le règlement de leur cotisation.

La lecture de nos rubriques vous informera d'abord de nos activités de défense des intérêts des avocats honoraires et en particulier de notre souci de protéger contre l'inflation nos pensions de retraite. A cet égard, il est important que vous participiez aux élections de nos 6 candidats au conseil d'administration de l'ANAH, en première ligne pour la défense de ce dossier Retraite. Vous connaissez bien l'engagement sans faille de nos 6 candidats : Olivier BENOIT, Françoise BUSSERON GENTY, Jean-Louis MAGNIER, Marie-Josée PIRARD LALLEMAND, Vincent CANU et Marie-Noëlle DEFRANCE. Pas d'abstention, Votez pour eux.

De même, nous vous attendons nombreux le 16 novembre matin à la Maison du Barreau pour les auditions des candidats au Conseil de l'Ordre et celle des têtes de liste au collège général parisien au CNB.

Mais la culture et les loisirs sont aussi au programme : conférences, visites sont annoncées pour cette fin d'année dans notre calendrier et seront suivies des activités que vous nous proposerez et que nous réaliserons l'an prochain.

Alors d'ores et je vous donne rendez-vous le 7 décembre pour la visite du Musée Jacques Chirac au quai Branly et le 14 décembre à la Maison du Barreau pour une très importante conférence sur la

maladie d'Alzheimer en partenariat avec la Fondation Vaincre Alzheimer pour nous mettre de l'espoir dans la tête. **Xavier DELCROS**



2 – CALENDRIER PREVISIONNEL DE NOS ACTIVITES

. **Jeudi 16 novembre**, à la **Maison du Barreau**, salle **Gaston Monnerville**, de **9h à 12h30** rencontre avec les candidats au Conseil de l'Ordre et les têtes de listes des candidats au CNB. A partir de **14h**, même lieu, conférence sur Bismarck par Yves MORITZ. Le conférencier auteur d'un dictionnaire de Bismarck qu'il dédicacera à l'issue de la réunion tentera de répondre à la question « peut-on aimer Bismarck ? » alors que nous avons probablement beaucoup de raisons de le détester.

. **Jeudi 7 décembre à 18h45** visite guidée avec conférencière des collections permanentes du Musée Branly-Jacques Chirac, vingt ans après son ouverture. Réservation préalable obligatoire, voir les conditions d'inscription sur le site Spanah.fr.

. **Jeudi 14 décembre de 19h à 21h**, à la **Maison du Barreau**, **grand amphithéâtre**, sous le patronage de notre Bâtonnière et en partenariat avec l'Association Cerveau et droit et la Fondation Vaincre Alzheimer conférence exceptionnelle de la Professeure Claire PAQUET, cheffe de service à l'Hôpital Lariboisière et experte reconnue internationalement qui exposera les progrès récents et prometteurs dans le combat contre cette maladie. Intervention de notre confrère Edmond FRETY de « Cerveau et Droit » sur les grandes questions que pose l'apparition des troubles cognitifs aux praticiens du Droit.

Cette conférence sera suivie le **jeudi 29 février 2024 de 19h à 21h à la Maison du Barreau** de tables rondes consacrées aux questions juridiques posées par les maladies cognitives avec la participation d'intervenants, avocats, notaires, magistrats, médecins en partenariat avec la Fondation Vaincre Alzheimer et la Commission ouverte famille, et le soutien de nombreuses associations sportives du barreau de Paris. Les soirées des 14 décembre 2023 et 29 février 2024 seront validées au titre de la formation continue pour les avocats en activité.

. **Jeudi 18 janvier 2024 à 16h30, à la Maison du Barreau**, conférence sur Droit et Vin par. ... suivie d'une dégustation accompagnée de la traditionnelle galette des Rois à la Taverne Henri IV au Pont Neuf.

. **Jeudi 14 mars à 14h à la Maison du Barreau**, salle Gaston Monnerville, le Président Vincent VIGNEAU, Président de la chambre commerciale financière et économique de la Cour de cassation viendra nous parler de son roman « Les Fleurs de lin » et évoquer avec nous l'étrange métier de président de chambre à la Cour de cassation. A 16h, tenue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle de la Spanah.

Nous prévoyons 3 sorties culturelles avec notre guide-conférencière au cours du premier trimestre 2024 : l'exposition Van Gogh au Musée d'Orsay, « Paris et modernité 1905-1925 au Petit Palais et les collections permanentes du Musée Bourdelle qui vient de réouvrir après travaux. Les conditions d'accès sont en cours de préparation et seront disponibles prochainement à la réservation sur le site « spanah.fr », onglet « activités culturelles ».

Toutes nos informations peuvent être modifiées et complétées à tout moment ; le site « spanah.fr » rafraichit les données en permanence. Pensez à la consulter régulièrement.

RAPPEL : la bonne santé financière et donc le dynamisme des activités de la SPANAH dépendent aussi du versement de vos cotisations. Au 23 octobre 2023, 206 membres sur 391 adhérents sont à jour de leurs cotisations. Merci aux retardataires de solder leurs comptes avant la fin de l'année.

Les chèques de cotisations (30€ à l'ordre de la SPANAH et 60€ à celui de l'ANAH) sont à envoyer à l'adresse de notre Trésorier, J-L Magnier, 8 boulevard de la Bastille 75012 Paris. Merci d'avance.

3 - LES NOUVELLES DES COMMISSIONS DE LA SPANAH

Nos activités se développent et doivent permettre à chacune et chacun de participer à des actions qui l'intéressent. Nos commissions sont actives et prêtes à accueillir de nouveaux membres :

- Commissions « conférences » avec Marie-José Pirard-Lallemand, G. Galinier-Warrain, Ch.Connor et Anne Coffin. Le programme s'enrichit comme indiqué dans le calendrier prévisionnel. Les avocats en activité sont cordialement invités à participer à ces conférences exceptionnelles dont les thématiques ont été labellisées pour la formation professionnelle. Elles sont ouvertes aussi à d'autres professions du droit et de la médecine, gage de l'apport sociétal des avocats honoraires
- Le groupe « Culture et Arts de vivre » avec Anne Charvériat, G Galinier-Warrain, B Joubert,
- « Assistance financière ordinale » avec Marie-Christine Bernard, M Seurin-Marzouk, A. Bryden. La commission est active ; elle a produit un vade-mecum qui constitue un outil essentiel pour l'activité de ses 11 membres. Les candidats sont attendus.
- « Mentorat » avec Marie-Noelle Defrance, A Bryden, M Seurin-Marzouk, M-H Cohen-Guillemenet ; M-J Pirard-Lallemand a la charge des relations avec Avomentor notre partenaire
- Le groupe d' « aide aux confrères seniors en difficultés » pour constituer leur dossier de retraite est en activité avec Marie-Noelle Defrance, Françoise Busseron-Genty et Daniele Tetreau-Roche en concertation avec le Service Économique et Social de l'Ordre.

4 – LES NOUVEAUX ADHÉRENTS

NOUS SOMMES HEUREUX DE COMPTER PARMİ NOUS 10 NOUVEAUX ADHERENTS QUI ONT REJOINT LA SPANAH DEPUIS LE 1^{ER} JUIN 2023 ».

. Nous les citons avec plaisir : Caroline CHAUDOYE GROB, Florence LEMAISTRE CALLIES, Maylis VIZIOZ-GIROUX, Philippe CHARHON, Joëlle VALLET-PAMART, Léon Lef FORSTER, Anne PETER-JAY, Brigitte COAT, Marie-France BRETON-MAYA, Anne CANETTI-SENLIER.

. Pour nous permettre de mieux accueillir les nouveaux membres, nous avons instauré depuis fin 2021 la pratique des séminaires d'intégration pour faire connaissance, exposer à chacun ce qu'ils peuvent attendre de la Spanah et ce qu'ils pourraient apporter. Nous organiserons pour eux et les nouveaux adhérents qui nous rejoindront bientôt, un séminaire en début d'année 2024 à la Maison du Barreau, rue de Harlay. Une invitation sera envoyée en temps utile.

5 - CHRONIQUE VIE PRATIQUE / DU NOUVEAU POUR LES RETRAITES ?

* La dernière réforme mise en œuvre par la loi du 14 avril 2023, n'affecte pas les droits des retraités de la CNBF. Elle ne touche pas à 2 des 3 paramètres principaux, le taux des cotisations et le niveau des pensions. Elle concerne le 3eme paramètre, l'âge de la retraite ; l'âge légal de départ à la retraite est relevé progressivement de 62 à 64 ans et la durée d'assurance pour l'obtention du taux plein, relevée à 172 trimestres à partir de la génération née en 1968, ce qui en pratique n'affecte que très peu les avocats, qui prennent en moyenne leur retraite à 65 ans et 2 mois ; l'âge limite pour obtenir le taux plein reste fixé à 67 ans.

En revanche les avocats peuvent désormais bénéficier de la retraite progressive à partir de 62 ans. Les avocats vont pouvoir bénéficier de la majoration parentale de 10% pour 3 enfants, toutefois la mesure bénéficie seulement aux avocats prenant leur retraite à compter du 1^{er} octobre 2024 ; elle n'a pas d'effet rétroactif. Le régime du cumul emploi-retraite est amélioré pour les avocats ayant liquidé leur retraite au taux plein et poursuivant une activité. Ils vont pouvoir constituer de nouveaux droits à retraite au titre du régime de base en contrepartie de leurs cotisations qui étaient jusqu'à présent versées à fonds perdus. L'effet est assez faible mais nos délégués à la CNBF sont vigilants et ont demandé des précisions. Pour plus de détails, consulter le site « cnbf.fr », article « Réforme des retraites : ce qui change pour les avocats ».

*La loi « Macron » n'affecte pas le niveau des pensions, mais il faut constater avec consternation que la CNBF depuis 3 ans applique de facto une réduction des pensions servies, en particulier, de la retraite complémentaire en ne suivant pas le rythme de l'inflation. Cela constitue une dégradation réelle des pensions contraire au pacte intergénérationnel de notre régime de répartition. Alors que l'AGIRC-ARRCO, régime similaire, a révisé les pensions de 1% en 2021, 5,12% en 2022 et annonce 4,9% pour cette fin d'année, en ligne avec l'inflation, la CNBF a octroyé 0,5% en 2022, 2% en début d'année et nous attendons avec espoir la prévision pour l'an prochain... Les représentants de l'Anah et donc de la Spanah élus très minoritaires (14 représentants des retraités pour 130 représentants des actifs) ont demandé aux instances de revoir les modalités réglementaires de révision des pensions. Dès lors, au moment de voter aux prochaines élections au collège général du CNB le 28 novembre prochain, il

faudra être vigilant et tenir compte des positions adoptées par les listes qui se présenteront au regard des révisions des pensions. Un régime de retraite qui se revendique autonome se doit d'être solidaire à l'égard des retraités, fussent-ils grandement minoritaires ; selon la formule bien connue : « nous ne devons pas avoir juridiquement tort parce que nous sommes politiquement minoritaires ». Jean-Louis MAGNIER.

6 - BILLET D'HUMOUR de BRUNO RICHARD

« Chapeau ! »

Dans la chaleur et la poussière de la salle d'audience en ce début du mois d'août notre confrère madame X attendait impatiemment son tour. Mon affaire venant immédiatement après la sienne, je partageais son impatience, alors que nos dossiers étaient encore fort bas dans la pile de l'huissier audienier.

Ses collaboratrices devaient être en vacances et l'on voyait bien qu'elle n'était pas habituée à ces attentes interminables. Elle portait sur la tête un élégant foulard qui devait masquer, sans doute, quelques bigoudis en vue de sa future soirée mondaine.

Lorsque vint enfin son tour de présenter sa demande, le président R. refusa de l'entendre en disant :

« Mon cher maître ce couvre-chef (le foulard) ne fait pas partie de votre costume professionnel ; veuillez aller le retirer si vous voulez me présenter votre affaire ».

Je vous laisse imaginer la fureur de la malheureuse en quittant la salle d'audience et ma douce satisfaction d'avoir gagné quelques minutes pour présenter mon dossier.

Les grands principes sont-ils si importants ? je me garderai bien d'en juger n'étant qu'avocat !

« LA GAZETTE DE LA SPANAH » VOUS EST ENVOYÉE PAR COURRIEL DANS LE CADRE DE VOTRE ADHESION A L'ASSOCIATION. POUR VOUS DESINSCRIRE IL SUFFIT DE LE SOLLICITER SUR L'ONGLET « CONTACT » DU SITE « SPANAH.FR ».

7 – VADE-MECUM :

Notre reprise d'activité le 21 septembre, était une timide renaissance, puisque nous n'étions qu'une quinzaine lors d'une belle escapade hors les murs au lointain château d'Ecouen, depuis 1977 musée national de la Renaissance. Le château était fouetté par la pluie le matin pendant que nous le visitons guidés par notre passionnante Emilie ; déjeuner dans un restaurant au centre du village sous le soleil retrouvé, puis promenade dans le parc du château. L'an prochain nous irons moins loin et seulement en début octobre pour faciliter un temps de retrouvailles.

Le 28 septembre à 14h à la Maison du Barreau, notre assemblée était beaucoup plus nombreuse pour entendre une brillante conférence du Professeur Sylvain LEDDA, spécialiste de la littérature romantique, consacrée à Alfred de Vigny. Il nous a donné l'envie de lire les romans historiques de cet auteur que beaucoup avaient rangé comme leurs Lagarde et Michard au rayon des étagères de collégiens.

Lundi 16 octobre, belle visite guidée à l'initiative de Marie-Josée Pirard-Lallemand, de l'exposition Notre-Dame de Paris, des bâtisseurs aux restaurateurs, qui s'intègre de façon très intéressante au sein des collections permanentes de la Cité de l'architecture.

Jeudi 19 septembre, notre ami Georges TBOUL nous a passionné en relatant les multiples péripéties de la vie de Joseph KESSEL, ce qui a été l'occasion de nous replacer dans le parcours journalistique et littéraire de ce grand auteur du XXème siècle qui ne doit pas être réservé à la seule jeunesse.

Le Bâtonnier **Jean-Yves LE BORGNE** nous avait promis lors de sa belle conférence du 22 juin de consacrer à ceux qui le voudraient, son beau livre « **Accusés, levez-vous** ». Françoise TAJAN a la gentillesse de se proposer pour acheter les livres et faire le lien avec Jean-Yves pour ceux qui le souhaitent. Vous pouvez procéder à votre réservation selon les modalités précisées sur notre site.

8 – IN MEMORIAM

Au cours des derniers mois nous avons appris avec tristesse le décès de 13 confrères, avocats honoraires, dont nous faisons mémoire : Lucien JOURDAN, Jean-Louis WEIL, Bruno LEURENT, Anne du CASTEL POINCARE, Gérald POINTON, Etienne TARRIDE, Pierre COUSI, Jean PRINGAULT, Guy BOUDRIOT, William CRAIG, Guy JAUDON, Emmanuel ERRERA et Hubert LAFON.

Toutes nos condoléances vont à leur famille et à leurs proches.

9 – DES NOUVELLES DE L'ANAH

. L'ANAH a tenu son Assemblée Générale Annuelle le jeudi 11 mai 2023 à Marseille. Cette AG a été l'occasion pour l'Association des avocats honoraires de Provence d'animer du 10 au 13 mai une « escapade » à Marseille et à Aix-en-Provence parfaitement organisée et réussie dans une ambiance très amicale. Onze membres de la Spanah, une belle délégation, ont participé à cet évènement et ont gardé le souvenir d'un accueil chaleureux et de visites passionnantes. Merci à nos confrères provençaux !

. Au moins de novembre prochain l'Anah va procéder à l'organisation du scrutin de vote pour l'élection de son conseil d'administration composé de 14 membres élus au scrutin uninominal à un tour. La Spanah soutient l'élection de 6 de ses membres : **Olivier BENOIT, Françoise BUSSERON GENTY, Jean-Louis MAGNIER, Marie-Josée PIRARD-LALLEMAND, Vincent CANU et Marie-Noelle DEFRANCE.**

Le vote se déroule par correspondance à partir de début novembre ; vous allez recevoir par courrier le matériel de vote très prochainement. N'oubliez d'envoyer votre bulletin de vote avant le 1^{er} décembre.

Si votre adresse courriel change ou que vous en avez acquis une nouvelle, n'omettez pas de nous en informer ainsi que de le signaler à l'Ordre des avocats, <https://www.avocatparis.org/annuaire>

Association déclarée à la Préfecture de Police de PARIS le 28 février 1994.

Insertion au Journal Officiel le 2 mars 1994

CORRESPONDANCE au siège Social : S.P.A.N.A.H. – COLLEGE DES AVOCATS HONORAIRES

Ordre des Avocats Bureau des Associations du Barreau de PARIS – 4, Boulevard du Palais

CS 80420 - 75053 Paris Cedex 01

VOS CONTACTS SONT À VOTRE DISPOSITION:



Xavier DELCROS,

Président. Tél. : 06 16 34 44 99 – Mail : xavierdelcros@yahoo.fr

Jean-Louis MAGNIER,

Vice-Président et Trésorier. Tél. : 06 08 87 23 87 – Mail : jlmagnier@orange.fr

Anne DIRCKS-DILLY COFFIN,

Secrétaire Générale. Tél. : 06 07 78 45 95 – Mail : add.coffin@gmail.com

Marie-Josée PIRARD-LALLEMAND,

Secrétaire-Générale adjointe. Tél. : 06 99 23 16 01 – Mail : mjplmediateur@gmail.com

Gilles GALINIER-WARRAIN,

Trésorier-Adjoint. Tél. : 06 27 77 46 50 – Mail : ggalinierwarrain@gmail.com

SITE WEB : [HTTPS:// SPANAH.FR](https://spanah.fr)

